

Croix de Guerre.



Création .

Durant la Première Guerre mondiale, le besoin de créer une récompense « visible » pour les combattants s'est fait sentir très rapidement.

Jusque là ,il n' existait que la « citation à l'ordre du jour », mais ce n'était qu'un témoignage écrit, et non une décoration « portable » .

Il fallait donc « une médaille » ... la Croix de guerre.

La croix de guerre est conférée de plein droit aux militaires des armées de terre et de mer, français ou étrangers, qui ont obtenu, pour fait de guerre une citation à l'ordre d'une armée, d'un corps d'armée, d'une division, d'une brigade.

Elle est également conférée en même temps que la Légion d'honneur ou la Médaille militaire aux militaires ou civils non cités à l'ordre, mais uniquement si la décoration a été accompagnée, au journal officiel, de motifs équivalant à une citation à l'ordre de l'armée pour action d'éclat.

Enfin, les villes martyres, les villages entièrement détruits ou les cités ayant résisté héroïquement se verront attribuer la Croix de guerre, qui figurera à la place d'honneur dans leurs armoiries.

Il en est de même pour les navires !.



La médaille peut être agrémentée de différentes étoiles ou palmes en fonction du type de citation donnant droit à la médaille : ordre de l'armée, ordre de division

